

# Projet Aquitaine : Développement de la filière du recyclage des déchets de plâtre en région Aquitaine



*Suite à la Conférence Environnementale qui a donné mandat au Conseil National de l'Industrie pour développer les démarches volontaires des Industriels, le Syndicat National des Industries du Plâtre (SNIP) en étroite collaboration avec la Région Aquitaine, a lancé un projet de*

*développement de la filière du recyclage des déchets de plâtre ; le Projet Aquitaine.*

Ce projet est porté par les Membres Fondateurs : la Région Aquitaine, le SNIP, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et également l'association de protection de l'homme et de l'environnement Robin des Bois, ainsi que le Ministère du Redressement Productif (MRP). Le Projet Aquitaine est coordonné par la société Siniat, industriel de la plaque de plâtre implantée, entre autre, à Saint-Loubès (Gironde).

Le projet s'appuie sur des partenaires essentiels que sont : l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA), la Cellule Economique du Bâtiment, des Travaux Publics et des Matériaux de construction d'Aquitaine (CEBATRAMA).

Le Projet Aquitaine a pour ambition de développer plus largement la filière du recyclage des déchets de plâtre auprès des acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) sur l'ensemble de la région Aquitaine :

entreprises de plâtrerie, collecteurs privés de déchets, négociants en matériaux, démolisseurs et également les déchèteries municipales, DREAL.

Ainsi, le projet propose un accompagnement des acteurs dans cette démarche, en leurs proposant des solutions adaptées à leurs contraintes.



En proposant aux acteurs directs ou indirects du BTP de participer à ce projet, sur la base d'un engagement volontaire, le SNIP et la Région Aquitaine ont une réelle volonté de développer un modèle durable de gestion de déchets de plâtre et ainsi créer un vraie dynamique de territoire. Le Projet Aquitaine, basé sur le principe de partage d'expériences et de développement commun, devrait à terme être un modèle de gestion pour davantage de déchets issus du BTP et applicable dans d'autres régions.

D'autre part, ce projet s'inscrit dans une réflexion globale sur l'économie circulaire dont la Région Aquitaine en a fait une de ses priorités dans sa politique de développement territorial.

Techniquement, le plâtre est un matériau recyclable à l'infini. En effet, les plaques de plâtre produites sont fabriquées à partir d'extraction de gypse, qui par déshydratation puis réhydratation permet d'obtenir une plaque de plâtre à géométrie voulue. Le gypse, comme toute ressource naturelle, n'est pas une ressource inépuisable. En réponse aux enjeux du développement durable (économiques, sociologiques et écologiques), des ateliers de recyclage des déchets de plâtre ont été mis en place par les industriels du plâtre sur leurs sites de fabrication. Initialement, ces ateliers étaient voués à recycler les déchets internes à l'usine.

**Contact** : Sarah VASSAL – Chargée de Coordination  
Projet Aquitaine – sarah.vassal@siniat.com

